



TROPHÉES
DE L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE
ARTISAN



LE TERRITOIRE DE L'ACTION

- > Commune de Saint-Martin d'Auxigny, dans le Cher (2 340 habitants)
- > Action étendue sur 1,5 km d'un petit cours d'eau et sa plaine alluviale (rivière de l'Auxigny) qui traverse la commune de Saint-Martin d'Auxigny en secteur rural — prairies (amont), urbanisé (centre-bourg) et zone naturelle (aval)

CALENDRIER

- > 2018 : restauration du secteur « zone humide »
- > 2019 : remise en fond de vallée et début des travaux de réhabilitation de la friche
- > 2020 : renaturation du site de la friche et réouverture du cours d'eau

COMMUNE DE SAINT-MARTIN D'AUXIGNY ET SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'YÈVRE (SIVY)

RESTAURATION DES FONCTIONNALITES DE LA RIVIERE L'AUXIGNY POUR FAIRE FACE A L'EVOLUTION DES REGIMES DES PLUIES

PARTENAIRES : Etat, Région Centre-Val-de-Loire, Conseil Départemental du Cher, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Contexte et enjeux climatiques

Le changement climatique s'accompagne d'une intensification des événements extrêmes et des risques d'inondation. Une projection à l'échelle 2050, réalisée par l'Établissement Public Loire, concernant le bassin Yèvre-Auron (Cher), a mis en évidence différents facteurs de risques liés au changement climatique, sur ce territoire :

- > un affaiblissement des débits moyens de 25 % des écoulements annuels ;
- > une diminution de 25 % à 45 % des débits d'étiages ;
- > une augmentation de 25 % de l'évapotranspiration annuelle ;
- > une baisse de 25 % à 34 % du niveau des nappes souterraines.



Au sein de cette vallée, la commune de Saint-Martin d'Auxigny a fait l'objet de six arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1999 et d'un arrêté de prescription d'un plan de prévention des risques majeurs « ruissellement/ coulée de boue », en 2005. L'ensemble de ce territoire est situé en zone vulnérable « Nitrates », ainsi qu'en zone de répartition des eaux (ZRE). La création d'une importante quantité de plans d'eau dédiés à l'irrigation et aux loisirs affecte également la ressource en eau sur le bassin.

Le projet de restauration de l'Auxigny, une petite rivière s'écoulant dans un bassin majoritairement rural et agricole, a pour objectif d'intégrer ces risques climatiques et d'y apporter des réponses en s'appuyant sur des solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN). Les actions envisagées visaient aussi à intervenir sur la raréfaction des zones humides fonctionnelles, la dégradation des corridors écologiques (trames verte et bleue) et la prévention de la prolifération des espèces invasives.

L'action d'adaptation et les services écosystémiques visés

Le projet, mené par la commune de Saint-Martin d'Auxigny et le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Yèvre, visait l'amélioration de l'état environnemental du cours d'eau, via sa fonctionnalité morphologique, permettant une meilleure réponse de l'écosystème au risque d'inondation et optimisant ainsi le fonctionnement et la recharge des nappes phréatiques. **Concrètement, 3 espaces ont été aménagés :**

1

UNE FRICHE INDUSTRIELLE

- > Désimperméabilisation pour restreindre les ruissellements ;
- > Dépollution du site (cuves à hydrocarbures enterrées, amiante, plomb) ;

2

UNE ZONE DE PRÉ

- à l'entrée de la commune pour limiter les assècs, privilégier des espaces inondables naturels et développer la biodiversité ;
- > Recréation du lit, des berges, de la ligne d'eau et de la couche d'armure/granulométrie de la rivière ;
- > Diversification des faciès d'écoulements et des formations végétales situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (ripisylves) ;
- > Mise en œuvre d'un dispositif de préservation contre le sur-piétinement d'une partie du linéaire réhabilité ;

3

UNE ZONE HUMIDE

- > Arrachage de peupliers et reconnexion au cours d'eau (retrait et criblage d'un merlon/ endiguement) ;

Ce projet a également permis de lutter contre les espèces exotiques envahissantes dont la prolifération est favorisée sur les sites dégradés (renouée du Japon) et de développer la concertation et la sensibilisation autour des enjeux écologiques à travers un programme de communication adaptée, et un projet de parcours pédagogique.



Facteurs de succès de l'action

Le développement et la réalisation du projet d'aménagement de l'Auxigny ont été facilités :

- > par une très bonne synergie des acteurs économiques, institutionnels et techniques, permettant de porter efficacement le projet auprès des riverains ;
- > par une mobilisation des différents acteurs tout au long du développement et de la mise en œuvre du projet ;
- > par une culture du risque présente suite à un épisode orageux de forte intensité ayant provoqué l'inondation de plusieurs infrastructures (résidences, crèche, etc.) au cours du développement du projet (juin 2018).

Suivi et évaluation de l'action

La restauration des fonctionnalités du cours d'eau et de ses espaces alluviaux permet une élasticité morpho-dynamique des milieux, au gré des évolutions de débits et des événements climatiques. Ces espaces sont désormais entièrement dédiés à un fonctionnement naturel adapté. Afin d'assurer le suivi du site, plusieurs évaluations ont déjà été réalisées :

- > un suivi naturaliste pour relever l'intérêt écologique et accompagner la commune dans sa gestion adaptée ;
- > un suivi biologique de la rivière avant et après travaux : indice poisson (IPR), IBD, I2M2 et suivi thermique ;
- > un renouvellement du diagnostic morphologique des milieux aquatiques (REH « Réseau d'Évaluation des Habitats par Hydro-Concept ») ;
- > un Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) dans le cadre des Territoires Engagés pour la Nature.

Le fort potentiel pédagogique du site auprès des collectivités voisines incite à un suivi spécifique sur plusieurs années. En effet, l'analyse de l'efficacité des différentes méthodes et leur ajustement permettront d'adapter et de répliquer ce type d'interventions sur d'autres territoires.



Résultats clés obtenus et escomptés

Sur le plan de l'adaptation aux risques d'inondation, le projet a amélioré de manière conséquente les écoulements en étiage et en crues de la rivière. Il a aussi limité l'impact des inondations grâce à la fonctionnalité retrouvée des zones d'expansions de crues (> 3 à 4 ha au total) et à la capacité de rétention des milieux humides.

Concernant la biodiversité, une continuité végétale et aquatique a été restaurée grâce à l'effacement de deux ouvrages hydrauliques. Par ailleurs, le renouvellement d'une strate arbustive et boisée en bords de cours d'eau a permis de filtrer les eaux et de réduire leur réchauffement, de fixer les berges et d'accroître la biodiversité.

Des espèces animales et végétales, adaptées aux milieux restaurés, sont à nouveau présentes sur le site (chabot, narcisse des poètes). Des investigations à venir identifieront concrètement le repeuplement.

Enfin, le nouvel espace naturel créé au cœur du bourg invite à la promenade et à la quiétude, renforçant l'attractivité de la commune. Un parcours pédagogique prévu au sein de la zone humide et une zone de jardins partagés aux abords de la zone humide viendront compléter les bénéfices pour la population.

POUR EN SAVOIR PLUS : www.vallee-yevre.com

[Travaux de restaurations écologiques de cours d'eau et de zone humide](#)
[Remise en fond de vallée d'un segment de la rivière «Auxigny»](#)

Concours initié par :



En partenariat avec :



CONTACT
JÉRÉMY JOLIVET
Syndicat Intercommunal de la vallée de l'Yèvre (SIVY)
Responsable de la collectivité
sivyville-bourges.fr